Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID: 059-255901506-20191003-3041-DE

Aff. n°3041

PERSONNEL

TITRES RESTAURANT

Rapporteur: Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Depuis le 1^{er} octobre 1994, le personnel du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre bénéficie de titres restaurant pour lesquels la prise en charge de l'employeur s'élevait à 60 % pour certains agents uniquement (indice majoré ≤ 317) et à 50% pour les autres.

Depuis cette date, aucune délibération n'a été prise à ce sujet, or, en même temps, la rémunération a évolué.

Afin d'éviter un différentiel et par souci d'équité, il est proposé aux membres du Comité Syndical de fixer la participation financière de l'employeur à hauteur de 60 % pour tous les agents du S.I.D.F à compter du 1^{er} novembre 2019.

Le Comité Syndical,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Autorise à signer toute pièce à intervenir,
- La dépense sera imputée à l'article 6188 du budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le 0 8 OCT. 2019

Fait à Dunkerque, le 03 octobre 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE

Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

ID: 059-255901506-20191003-3041-DE

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité Syndical Du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 26 septembre 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 3 octobre 2019 – 18 h 00

Président: Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire: Monsieur Thierry WALLYN

ETAIENT PRESENTS:

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bernard WEISBECKER - Thierry WALLYN - Patrice BERTELOOT – Catherine VERLYNDE.

Suppléants:

ABSENTS EXCUSES:

Titulaires : Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS a donné pouvoir à Thierry WALLYN - Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Martine ARLABOSSE - Jean-Yves FREMONT - Edith DAVID - Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN - Florence VANHILLE - Grégory EVRARD.

ASSISTAIT A LA REUNION:

Suppléants: Régis VANDAMME